Détenu pour un double meurtre, il demande à sortir pour être opéré

COUR D'APPEL

Le 16 juin 2019, deux hommes exécutés d'une balle dans la tête à Marguerittes

Hocine Rouagdia
hrouagdia@midilibre.com

Hier, l'accusation a refusé l'élargissement du suspect. PHOTO H. R.

Plus d'un an après le double meurtre de Marguerittes où deux hommes ont été exécutés d'une balle dans la tête en juin 2019, l'un des suspects, détenu depuis septembre 2019, demandait, hier, à être libéré. Deux hommes avaient été retrouvés morts sur un chemin de terre le 16 juin 2019. Les investigations des gendarmes avaient retenu la thèse d'une exécution sommaire en lien avec un trafic de stupéfiants. Puis les investigations, confiées à la section de recherches de Nîmes, avaient intégré une affaire de mariage blanc comme un des motifs possibles de cette double exécution.

Double meurtre contesté

Encadré par deux surveillants de l'administration pénitentiaire, Jonathan M. s'est installé dans le box des détenus pour plaider sa demande d'élargissement accompagné de l'un de ses avocats, Me Jean-Charles Jullien en l'occurrence.

Le motif de la demande ? Un appel de la décision du juge des libertés et de la détention qui a ordonné la prolongation de la détention du suspect. Ainsi, cet homme conteste non seulement être impliqué dans le double meurtre mais demande aussi à être libéré pour des motifs de santé. La magistrate, qui effectue rapidement le rappel de la procédure, indique que le suspect a reconnu uniquement son implication dans les faits liés à un mariage blanc.

Ce mercredi, quelques échanges vifs ont émaillé l'audience présidée par le conseiller Teissier. Me Jullien a plaidé la libération estimant que son client souffrait d'un problème à l'épaule qui avait dégénéré faute de soins en détention. Il indique que le suspect a besoin d'être aidé par son co-détenu pour s'habiller et qu'une banale luxation de l'épaule s'est fortement dégradée au point de nécessiter une opération chirurgicale. Et c'est pour se faire opérer qu'il veut sortir de détention.

« L'impression d'être un rat »

« Psychologiquement, il a l'impression d'être un rat à la maison d'arrêt. On ne peut pas maintenir quelqu'un comme ça en détention. On attend que son bras s'effondre. Je ne crois pas que quelqu'un, malgré les faits qui lui sont reprochés, puisse demeurer ainsi en détention. On n'est pas en Afrique ». Me Jullien a conclu sa plaidoirie par une demande de remise en liberté sous contrôle judiciaire.

« Très déplacé de dire que l'on n'est pas en Afrique », s'est insurgé le représentant de l'accusation tout en indiquant regretter que l'on se focalise uniquement sur l'aspect santé du suspect sans se préoccuper des critères justifiant le maintien en détention.

À cet égard, il a repris les éléments développés par le juge des libertés selon lesquels le détenu a bénéficié d'un suivi médical et d'un kiné. On apprenait par ailleurs à l'audience que le détenu devait être opéré mais que l'intervention a été repoussée à cause du Covid. Une des magistrates de la cour a indiqué que le détenu pouvait être pris en charge dans une structure pénitentiaire hospitalière à Toulouse.

Alexandre Rossi a embrayé ensuite sur les risques de fuite interdisant toute remise en liberté. Dans le box, le détenu s'énerve et baisse son t-shirt pour montrer son épaule et sa souffrance. Il exhibe son anatomie à la vue des magistrats. L'avocat général rétorque. « *Les victimes aussi, je les ai vues !* ». *« Et la présomption d'innocence !* », s'indigne l'avocat de la défense. La cour a finalement ordonné hier une expertise médicale. Elle rendra son arrêt le 30 septembre.

Trafic de drogue, suspects déférés

ROQUEMAURE

Les gendarmes ont mis au jour un réseau de revendeurs de résine de cannabis

Deux affaires de trafic de résine de cannabis ont été révélées par les gendarmes du Gard après une longue enquête qui s'est déroulée durant plusieurs mois à Roquemaure. Les enquêteurs ont mis en place des surveillances, des écoutes pour démanteler deux équipes de trafiquants de drogue présumés. Sept individus ont été placés en garde à vue en début de semaine ; certains ont été déférés ce mercredi en vue d'être jugés en comparution immédiate. Antoine Wolf, le substitut du procureur de la République de Nîmes, a requis et obtenu le placement en détention d'un suspect âgé de 25 ans, les deux autres individus ont été placés sous contrôle judiciaire. Les trois hommes pourraient être jugés ce jeudi en comparution immédiate. Le deuxième étage de l'enquête (saisie de près de 10 000 € en liquide et 1,2 kg de cocaïne) donnerait lieu jeudi à la désignation d'un juge d'instruction.

H.R.

Le ministre de l'Intérieur annonce treize policiers supplémentaires

SÉCURITÉ

Gérald Darmanin a reçu, mercredi à Paris, une délégation nîmoise conduite par Jean-Paul Fournier, le maire.

Le ministre (au centre) avec la délégation nîmoise. DR

« On est resté une heure et demie environ dans son bureau et il ne nous a pas annoncé grand-chose. » Jean-Paul Fournier n'est pas ressorti du rendez-vous qu'il avait ce mercredi à Paris avec Gérald Darmanin. Le maire était reçu par le ministre de l'Intérieur pour attirer son attention sur la délinquance et la criminalité à Nîmes, théâtre ces derniers mois de règlements de compte sur fonds de trafic de stupéfiants ayant notamment entraîné la mort de deux hommes. Pour l'occasion, il était accompagné par son adjoint à la sécurité, Richard Schieven, Françoise Dumas, la députée de la 1re circonscription du Gard et Franck Proust, le président de Nîmes métropole. Participaient aussi à cet entretien les directeurs généraux de la gendarmerie et de la police nationale.

Une venue du ministre en octobre

Seule annonce concrète : l'arrivée, au début de l'année prochaine, de treize équivalents temps plein dans les rangs de la police nationale. *« On lui a remis notre cahier de doléances »*, dit encore le maire qui, avant ce rendez-vous, avait travaillé en collaboration avec tous les groupes politiques du conseil municipal. *« Le ministre nous a assuré qu'il se déplacerait à Nîmes en octobre »*, dit encore Jean-Paul Fournier.

« Le ministre a bien étudié la situation nîmoise et il était à l'écoute. » Le ressenti n'est pas le même pour Françoise Dumas, la députée LREM qui dit encore : *« Les 13 postes nouveaux s'ajoutent à d'autres qui ont été créés en 2018 et 2019. La baisse drastique des effectifs, on l'avait surtout constatée lors du mandat de Nicolas Sarkozy. Le ministre envisage aussi de travailler sur le renouvellement du matériel des policiers qui est obsolète. Il a aussi suggéré que l'on travaille sur le renforcement des liens entre la police municipale et nationale. »*

« C'était plus une réunion de travail, avec des accords, des divergences, durant laquelle de nombreux points ont été abordés. Il a ainsi été évoqué la création d'un contrat d'objectif qui permettrait la mise en place d'actions dans les transports pour lutter contre la fraude, la délinquance, les incivilités ou encore le harcèlement », dit, pour sa part, Franck Proust, le président de l'Agglo, qui *« caresse l'espoir que le ministre vienne à Nîmes non pas pour une visite de courtoisie mais pour faire des annonces ».*

Frédéric Prades

Armes et drogue : un homme arrêté

NÎMES Un homme a été arrêté ce mercredi 23 septembre par des policiers de Nîmes dans des circonstances qui n'ont pas été révélées. Le suspect a été placé en garde à vue et son domicile perquisitionné. Une quantité non négligeable de drogue aurait été retrouvée ainsi que des armes lourdes. Pour l'instant, la présence d'un fusil mitrailleur de type kalachnikov n'est pas confirmée. Selon nos informations, un équipage de la Bac de Nîmes serait à l'initiative de l'arrestation du suspect. La police judiciaire pourrait prendre le relais des investigations.

FAITS DIVERS

NÎMES

Il fauche cinq paires de lunettes

Un voleur de lunettes a été rattrapé par la police municipale ce mercredi dans le secteur de la rue de la Madeleine. Il avait dérobé cinq paires pour une valeur de 700 euros. Il a été placé en garde à vue.

Imbroglio autour d'une interpellation

Au commissariat de Nîmes, on regarde ce dossier de vol de vélo avec embarras. L'affaire ? Dimanche, une interpellation de deux hommes par des policiers municipaux. Lorsqu'ils arrêtent des suspects et les conduisent à l'hôtel de police, ils doivent en principe rédiger un rapport. Mais le rapport n'est toujours pas arrivé regrette-t-on au commissariat où les deux suspects se sont rendus à deux reprises (dimanche et lundi). *« C'est vraiment regrettable »*, commente un policier qui ajoute : *« Nous allons essayer de reprendre l'enquête sans le rapport. »* Selon nos informations, la victime du vol de vélo aurait fait l'objet de pressions inamicales des suspects qui ont été libérés.

Il faudra revoter à Théziers et Vallabrègues

TRIBUNAL

Le tribunal administratif de Nîmes a rendu ses décisions concernant les recours électoraux examinés en audience le 4 septembre.

En ce qui concerne Vallabrègues, il a conclu à l'annulation des élections municipales. Le recours avait été porté par le candidat RN (également conseiller départemental du canton), Jean-Pierre Fuster dont la liste avait été battue (37,47 %) par la liste du maire sortant Jean-Marie Gilles, réélu avec 62,53 %. Il estimait que les bulletins de vote de Jean-Marie Gilles, qui ne mentionnaient pas la nationalité belge d'une candidate supplémentaire étaient irréguliers. La préfecture avait aussi demandé l'annulation des élections en rapport avec l'omission de la nationalité de la candidate supplémentaire. C'est également ce qu'avait demandé le rapporteur public le 4 septembre et c'est donc la décision qu'a prise le tribunal.

Jean-Marie Gilles, qui craignait que la victoire soit donnée à son adversaire, se dit *« soulagé, mais au terme d'un mois nécessaire en cas de recours auprès du Conseil d'État, il faudra que l'ensemble du conseil laisse la place à une tutelle qui gérera les affaires courantes de la commune. Et qui devra aussi procéder à l'organisation de nouvelles élections, qui je pense, ne pourront pas avoir lieu avant fin janvier 2021 ».* Il se désole aussi *« de ce coup d'arrêt à tous les projets et investissements ».*

De son côté, Jean-Pierre Fuster n'exclut pas un appel auprès du Conseil d'État mais se laisse d'abord le temps de consulter son avocat. À noter que l'élection de Jean-Marie Gilles en qualité de conseiller communautaire au sein de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence est également annulée.

Le tribunal administratif a également décidé l'annulation des élections de Théziers où l'élection s'était jouée à une voix. Le recours portait sur une différence entre la liste d'émargement qui comptait 550 signatures et le nombre de bulletins (551).

Catherine Mille

Les élus de Vallabrègues lors de l'audience. PHOTO C.M.